

git d'aspects très concrets de la vie moderne en ce qu'ils touchent les travaux du Parlement.

Le problème vient du fait—je sais que certains députés en conviennent et que d'autres ne s'y rallient guère—que le rôle du gouvernement grandit chaque année et que ses interventions dans la vie des citoyens du pays et, en fait, dans la vie des citoyens du monde tout entier augmentent de jour en jour. Cela provient du fait que la société moderne impose toujours plus de responsabilités et d'exigences à ceux qui gouvernent les peuples et à ceux qui légifèrent au nom du peuple. Voilà la source du problème, à laquelle viennent s'ajouter, dans le contexte législatif moderne, certains autres faits que nous devrions reconnaître.

Le premier de ces faits est le pouvoir de la fonction publique. Croire que, dans la plupart des cas, les lois sont conçues par les ministres de la Couronne est un mythe. Dans la plupart des cas, elles sont élaborées par de hauts fonctionnaires.

**Des voix:** C'est exact.

**M. Lewis:** Le rôle du gouvernement n'a cessé de grandir et, au sein du gouvernement, le pouvoir du premier ministre, dans notre société moderne, est devenu presque illimité.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Horreur!

**M. Lewis:** Comme l'ont signalé tous les politologues, qui ont traité de la forme de gouvernement des Îles britanniques, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et du Canada, notre premier ministre détient un pouvoir illimité. Le président du Conseil privé ne présente aucune proposition qui ne soit d'abord approuvée par le premier ministre et il en va de même de chacun des autres membres du cabinet. Ce problème d'actualité au Parlement provient donc de tout cela à la fois, du fait que l'on exige de plus en plus de la législature et du gouvernement, que le gouvernement intervient de plus en plus dans tous les domaines, qu'on le veuille ou non, et que le pouvoir du gouvernement se concentre dans la personne du premier ministre.

La conclusion que je tire de ces faits n'est pas analogue à celle du premier ministre hier soir. Il ne l'a pas énoncée—je dois être très prudent et dire qu'il ne l'a pas énoncée de la façon dont je vais le faire, mais voici le sens qu'avaient pour moi ses paroles: l'évolution actuelle devrait réduire les pouvoirs du Parlement et renforcer le contrôle qu'a sur lui l'exécutif. J'affirme que c'est précisément le

contraire qui devrait se produire, si nous voulons que notre démocratie ait un sens. Justement parce que le pouvoir du gouvernement est si considérable, celui des fonctionnaires si écrasant, justement parce que ce pouvoir est concentré dans la personne du premier ministre, il est plus impérieux que jamais que le Parlement conserve son droit de contrôler l'action du gouvernement. *(Applaudissements)*

C'est sûrement la bonne conclusion à tirer. Comment le Parlement contrôle-t-il les initiatives du gouvernement? Non pas par un simple vote sur une mesure législative. Si le gouvernement est majoritaire, le résultat du vote est automatique dans notre système, qu'on le veuille ou non. Le vote est automatique, son résultat est connu d'avance, et l'opposition ne peut rien faire d'autre que de marquer son opposition. Un point, c'est tout. Elle ne change rien à l'affaire.

Mais dans un système moderne, jouissant des moyens modernes de communication, le Parlement peut contrôler le gouvernement en prenant la parole et en se faisant entendre par les habitants du Canada, car l'ultime contrôle appartient nécessairement aux Canadiens quand ils vont aux urnes. Si l'arrière-ban de chaque parti, y compris celui du parti ministériel, n'a pas amplement l'occasion de s'exprimer, si ces députés ne peuvent parler au nom de leurs commettants, s'ils ne peuvent mettre en relief les besoins que leurs commettants les poussent à étaler, le gouvernement perd alors tout contrôle sur le Parlement.

Je dirai, sans vouloir offenser personne, qu'il y a deux sortes de régimes totalitaires. On peut empêcher l'existence des partis d'opposition, et c'est le totalitarisme avoué. On peut par ailleurs permettre aux partis d'opposition d'exister et de faire élire des députés au Parlement, mais, quand ils y sont, on les musèle. *(Applaudissements)* Voilà comment créer un État totalitaire déguisé, et il n'est pas exagéré de dire que c'est précisément ce que l'article 16-A propose.

Nous avons entendu de la bouche même du premier ministre et du président du Conseil privé que nous étions des hommes raisonnables. Hier soir, le très honorable premier ministre a dit qu'on accorderait un délai raisonnable pour le débat en cours. Quand je suis intervenu pour demander qui déterminerait ce qu'est un délai raisonnable, il a répondu: «Des hommes raisonnables.»

J'ai entendu dire que notre premier ministre, que j'ai le plaisir de connaître depuis déjà quelques années, est l'un des plus grands